



Saint-Ouen-Les-Vignes

## Compte rendu Conseil Municipal du mardi 17 mai 2022

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	<i>L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i>
Date de convocation : 09/05/2022	<u>Présents</u> : Mmes CHANTREAU, COURTOIS, FLEURY, PETIT, SALMON-HUSZTI, DOUARD, Mme TESSIER MM. GEAY, SAEZ, VOISARD, CONZETT, DESVAUX, TURBAT.
Date d'affichage : 20/05/2022	<u>Absente excusée</u> : Olivier FERISSE (pouvoir donné à Dominique GEAY) Formant la majorité des membres en exercice <u>Secrétaire de séance</u> : Dominique Fleury

### AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :

Mise en place du 1 euro cantine

Le conseil l'autorise.

N° de délibération	Objet	Décision du Conseil municipal
<b>2022-05-D1</b>	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2022	<b>APPROUVE à l'unanimité</b> le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2022 avec la modification suivante : sur la délibération 2022-03-D4 il faut lire « le Conseil municipal, après en avoir délibéré : affecte les résultats prévisionnels du Compte Administratif <b>2021</b> au budget primitif <b>2022</b> »
<b>2022-05-D2</b>	Approbation du compte de gestion 2021 du budget général	<b>APPROUVE à l'unanimité</b> le compte de gestion du budget général 2021 établi par le Trésorier Principal.
<b>2022-05-D3</b>	Vote du compte administratif 2021 du budget général	<b>APPROUVE à l'unanimité</b> le compte administratif du budget général 2021
<b>2022-05-D4</b>	Affectation définitive des résultats 2021 au budget 2022	<b>AFFECTE à l'unanimité</b> les résultats du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022 comme suit : <u>en section de fonctionnement</u> <ul style="list-style-type: none"><li>● au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 100 000 €</li></ul> <u>en section d'investissement</u> <ul style="list-style-type: none"><li>● au compte 001 « résultat d'investissement reporté » la somme de 43 958,55 €</li><li>● au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 92 477,63 €</li></ul>
<b>2022-05-D5</b>	Convention de remboursement des masques et	<b>APPROUVE à l'unanimité</b> le projet de convention de remboursement des fournitures de protection sanitaires liées à la COVID entre les communes, l'office du tourisme, la mission locale et la Communauté de Communes du Val

	matériels sanitaires pendant le confinement du COVID	d'Amboise, <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce point.
<b>2022-05-D6</b>	Choix du maître d'œuvre pour la rénovation énergétique du préfabriqué de l'école	<b>ACCEPTE à l'unanimité</b> l'offre de maîtrise d'œuvre présentée par l'agence Dominique MAES, <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents liés à ce marché.
<b>2022-05-D7</b>	Convention de partenariat avec BUL'de Mômes pour l'accueil périscolaire	<b>AUTORISE à l'unanimité</b> le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec BUL'de Mômes pour l'accueil périscolaire rédigé ci-après : « <i>L'article 5 : conditions de détermination de la contribution financière de la commune <b>est modifié comme suit</b> :</i>  <i><b>Pour 2021 la commune contribue financièrement pour un montant de 23 373 € au budget de l'association.</b></i> <i><b>Pour 2022 La commune contribue financièrement pour un montant évalué à 20 128 € au budget prévisionnel de l'association.</b></i> Le reste de l'article est inchangé. »
<b>2022-05-D8</b>	Mise en place du 1 euro cantine	<b>REPORTE à l'unanimité</b> la mise en place de la tarification sociale au restaurant scolaire selon les modalités définies par délibération 2022-05-D8 au 1 <sup>er</sup> septembre 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Philippe DENIAU